

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 12 janvier 2015, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté                      Benoît Couture  
Rémi Beauchesne

Sont absents : : les conseillers Dominic Lapointe, Gilles Gauvreau et Steve Leblanc

Les membres présents forment le quorum.

**2015-01-1                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2014
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014
6. Présentation des comptes
7. Programme Les Ambassadeurs de la Collecte Sélective
8. Avis de motion - Règlement #476 Consolidation du Déficit accumulé
9. Service de garde Horizon - Utilisation d'un local au Collège
10. Pastorale - Utilisation d'un local au Collège
11. Maison des Jeunes - Utilisation du gymnase
12. Fabrique Sts-Anges
13. Adoption du règlement #475 d'amendement au plan d'urbanisme #452
14. Réclamation d'assurance - Dégât d'eau (bâtisse du collège)
15. Emploi étudiant été 2015
16. Cotisation annuelle 2015 - ADMQ
17. Proclamation des journées de la persévérance scolaire
18. Demande de Ferme Sélexie Enr. à la CPTAQ - Aliénation et lotissement
19. Demande de soumission - Services professionnels (travaux réseau d'égout)
20. Carnaval de St-Adrien - Demande de location du système de son
21. Correspondance :
  - a) Don de 200\$ de la FADOQ (remboursement du coût de la cafetière)
  - b) Lettre d'encouragement de Mme Hélène Lapointe et M. Denis Talbot
22. Période de questions
23. Clôture de la séance

**2015-01-2                      Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2014 soit accepté, tel que rédigé.

**2015-01-3**                    **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2014 soit accepté, tel que rédigé.

**2015-01-4**                    **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soit accepté, tel que rédigé.

**2015-01-5**                    **Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 121,160.10\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2015-01-6**                    **Programme Les Ambassadeurs de la Collecte Sélective**

**CONSIDÉRANT QUE** la maison des jeunes l'intersection de Ham-Nord sollicite l'appui de la municipalité dans le cadre du *Programme Les Ambassadeurs de la Collecte Sélective* visant à augmenter la récupération des matières recyclables dans les lieux publics municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la maison des jeunes l'intersection de Ham-Nord se porte volontaire afin d'effectuer l'inventaire des lieux publics où des équipements de récupération pourraient être installés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière de 70% afin d'effectuer l'acquisition des équipements dans le cadre du programme *Aires publiques municipales*;

IL EST PROPOSÉ PAR : **REMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord appuie le projet de la maison des jeunes l'intersection de Ham-Nord dans le cadre du *Programme Les Ambassadeurs de la Collecte Sélective*.

**2015-01-7**                    **Avis de motion – Règlement #476 Consolidation du déficit accumulé**

Le conseiller Benoît Couture donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 476 permettant de consolider le solde du déficit accumulé au 31 décembre 2014, conformément à l'article 957.4 du Code municipal du Québec.

**2015-01-8**                    **Service de garde Horizon - Utilisation d'un local au Collège**

**CONSIDERANT QU'** un nouveau service de garde a été mis sur pied en novembre 2014, et ce, dans le but de faciliter la vie des parents d'enfants fréquentant l'école primaire;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité est nouvellement propriétaire de la bâtisse du 484 rue Curé-Charles-Lemire depuis le 15 décembre 2014;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité désire soutenir les organismes locaux offrant des services à la communauté;

**IL EST PROPOSÉ PAR : REMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord fournisse un local gratuitement au service de garde Horizon afin de les soutenir dans la mise sur pied de ce projet en demandant toutefois à l'organisme de prendre la responsabilité de l'entretien (ménage) du local, et ce, selon les besoins du service de garde.

**2015-01-9**                    **Pastorale - Utilisation d'un local au Collège**

**CONSIDERANT** la demande de m. Gérald Lehoux, Diacre et responsable des séances de pastorale, demandant l'accès à un local du Collège (à l'occasion 2 locaux selon la demande) afin d'y tenir les séances de pastorales dédiées aux enfants de notre paroisse;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité est nouvellement propriétaire de la bâtisse du 484 rue Curé-Charles-Lemire depuis le 15 décembre 2014;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité désire soutenir les organismes locaux offrant des services à la communauté;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord fournisse un local (2 locaux au besoin) gratuitement pour les séances de pastorale en demandant toutefois à l'organisme de prendre la responsabilité de l'entretien (ménage) du local, et ce, selon leurs besoins.

**2015-01-10**                    **Maison des jeunes - Utilisation du gymnase**

**CONSIDERANT QUE** le nouveau gymnase est maintenant disponible pour la population;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité considère important la pratique du sport et de l'activité physique chez les jeunes;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord fournisse une "puce" donnant accès au gymnase le lundi soir seulement afin que les jeunes de la MDJ puissent aller pratiquer

certaines activités physiques dans la partie "gymnase" en demandant toutefois à ceux-ci de ne pas utiliser la section "musculature/appareils cardio" afin que cette partie de la bâtisse demeure disponible pour les membres voulant s'entraîner.

**2015-01-11                    Fabrique Sts-Anges - Cotisation annuelle 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** payer la cotisation annuelle 2015 à la Fabrique Sts-Anges au montant de 90\$.

**2015-01-12                    Adoption du règlement #475 d'amendement au plan d'urbanisme #452**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement #475 amendant le plan d'urbanisme #452 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

**2015-01-13                    Réclamation d'assurance - Dégât d'eau (bâtisse du Collège)**

**CONSIDÉRANT QUE** des bris majeurs sont survenus à la bâtisse du Collège suite à un dégât d'eau survenu jeudi le 8 janvier 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** procéder à l'ouverture d'un dossier de demande de réclamation d'assurance pour les dommages constatés à la bâtisse du Collège (484 rue du Curé-Charles-Lemire).

**2015-01-14                    Emploi étudiant été 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON COTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE PRÉSENTER** une demande de subvention à Service Canada pour 1 étudiant pour la période de l'été 2015.

**2015-01-15                    Cotisation annuelle 2015 - ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** défrayer le coût de la cotisation annuelle (incluant l'assurance) du directeur général à l'ADMQ d'un montant de 673\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

**2015-01-16                    Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2015-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

**CONSIDERANT QUE** la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*;

**CONSIDERANT QUE** dans le cadre des éditions centricoises des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

**IL EST PROPOSÉ PAR : REMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**DE** déclarer que la Municipalité du canton de Ham-Nord appuie les *Journées de la persévérance scolaire* par cette résolution valide pour les 3 prochaines années.

**2015-01-17**                    **Demande de Ferme Sélexie Enr. à la CPTAQ - Aliénation et lotissement**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accuse réception de la demande d'autorisation formulée par Ferme Sélexie Enr., société en nom collectif, par ses sociétaires Alexandre Larrivée et France Ouellet, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

**ATTENDU QUE** ladite demande vise le lotissement et l'aliénation par acte de vente par Maxime Larrivée en faveur de Ferme Sélexie Enr. d'une partie des lots 15B et 16A et les lots 15D et 16B, du Rang 6, du cadastre du Canton de Ham, Circonscription Foncière de Richmond, d'une superficie de 60,45 hectares. Maxime Larrivée désire conserver une superficie de 3,1 hectares composée de 2,6 hectares pour sa bergerie et du demi (1/2) hectare de droits acquis déjà permis par la loi.

**ATTENDU QUE** l'autorisation recherchée ne vise pas l'utilisation non agricole de la partie à vendre, ni de la partie à conserver, lesquelles conserveront toutes deux leur vocation agricole.

**ATTENDU QUE** l'autorisation recherchée permettra à Ferme Sélexie Enr. de combler un besoin d'étendue supplémentaire de terre pour la culture du foin et l'épandage des fumiers.

**ATTENDU QUE** ladite demande ne contrevient pas aux règlements de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

**IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie Ferme Sélexie Enr. dans sa demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour les motifs invoqués ci-dessus.

**2015-01-18**                    **Demande de soumissions - Services professionnels (travaux réseau d'égout)**

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** demander des soumissions, sur invitation, pour les services professionnels requis relatifs aux travaux de réfection du réseau d'égout à faire en 2015 (rue Guay et rue Caron).

**2015-01-19**                    **Carnaval de St-Adrien - Demande de location du système de son**

**CONSIDERANT** la demande du Carnaval de St-Adrien (OTJ de St-Adrien) afin de louer le système de son de la municipalité pour la tenue d'une soirée de financement;

**CONSIDERANT QUE** la demande provient d'un organisme sans but lucratif et que le but de l'activité est de financer les opérations de l'OTJ de St-Adrien;

**CONSIDERANT QUE** l'activité se déroulera à l'intérieur du centre communautaire de St-Adrien;

**CONSIDERANT QUE** la manipulation et la gestion du système de son se fera sous la responsabilité de M. Francis Picard, bénévole ayant les compétences pour utiliser l'équipement adéquatement;

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** louer le système de son à l'OTJ de St-Adrien et ce, au coût de 350\$, soit le coût déterminé selon la charte des tarifs de location de la municipalité.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. d'un don de 200\$ reçu de la FADOQ de Ham-Nord afin de rembourser le coût d'achat d'une cafetière;
2. d'une lettre d'encouragement à poursuivre les démarches de communications dans notre municipalité recue de Mme Hélène Lapointe et M. Denis Talbot.

Le maire lève l'assemblée à 20h55.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.